CO dév
conseil de développement
Montpellier Mediterranée Métropole

Rapport du Conseil de Développement de Montpellier Méditerranée Métropole

& DIRE AGIR

BILAN ET PERSPECTIVES 2022 - 2023

Lumières citoyennes N°2

Montpellier Méditerranée Métropole

ÉDITOS

Ce 2ème livret de la collection *Lumières citoyennes* présente les résultats des travaux du Conseil de Développement depuis sa mise en place, il y a un peu plus d'une année.

Je suis très heureux de voir se concrétiser une réflexion citoyenne, témoignant de la **vitalité démocratique** de notre territoire. Une démocratie de construction, où les citoyens éclairent les élus de leurs attentes d'habitants, de travailleurs, d'acteurs engagés dans les multiples secteurs d'activités qui font de notre territoire ce qu'il est, **un territoire à vivre qui rayonne**.

Un territoire qui va au-delà des 31 communes de la Métropole. Aussi, je me réjouis que le Conseil de Développement échange avec **ses homologues de Sète, du Cœur d'Hérault et du Pic Saint-Loup, de Lunel et du Pays de l'Or**. C'est à cette échelle que se trouvent des solutions pour répondre aux enjeux d'aujourd'hui et surtout de demain.

Les élus du Conseil métropolitain auront à connaitre les travaux du Conseil de Développement et à échanger avec leurs représentants en début d'année 2023. Je m'engage à ce que des réponses soient apportées aux propositions qui seront faites. Elles seront sincères, c'est à cette condition qu'un **dialogue durable** peut être conduit avec les membres de ce laboratoire d'idées que constitue le Conseil de Développement de Montpellier Méditerranée Métropole.

Michaël DELAFOSSE
Maire de Montpellier
Président de Montpellier Méditerranée Métropole

2022 : quelle année d'échanges et de réflexions pour les membres du Conseil de Développement qui se sont engagés dans les travaux des commissions et groupes de travail !

Le CODEV de Montpellier Méditerranée Métropole, c'est une assemblée foisonnante, organisée en **3 commissions et 2 groupes de travail, qui a produit 10 pistes de réflexions ouvertes sous la forme d'auto-saisines** : des travaux qui ont traduit les attentes des membres et apporté des propositions que nous espérons utiles **aux élus ainsi qu'aux services de la Métropole**.

Ce sont eux qui déploient **les politiques publiques** façonnant le territoire de la Métropole d'aujourd'hui et de demain, dans un contexte de **transition climatique**, dont les effets se font déjà sentir.

Fortes chaleurs, gestion de l'eau, biodiversité menacée, voilà pour **le climat**. Démographie positive, opportunités économiques, foncier rare, manque de logements, mobilités souvent complexes, voilà pour **l'activité humaine**.

Il est alors essentiel de **concilier temps courts et temps longs, de penser à une échelle qui va au-delà du territoire administratif**, celle d'un territoire qui accueille nos échanges quotidiens pour le travail, l'économie, la culture.

En attendant nos futures propositions qui verront le jour en **2023**, voici, dans ce 2ème livret, les idées, suggestions et activités qui ont jalonné cette année 2022, **témoignages vivants** de toute notre détermination et de **notre engagement** pour le territoire et ses habitants.

Pauline CHATIN et Christophe CARNIEL
Co-présidents du Conseil de Développement
de Montpellier Méditerranée Métropole

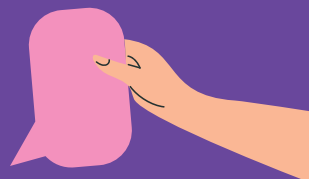

SOMMAIRE

ÉDITOS p. 2/3

LE CODEV : UNE INSTANCE DE CO-CONSTRUCTION, PARTICIPATIVE ET CONTRIBUTIVE p. 6/8

- Les missions p. 6
- La gouvernance p. 7

PRODUCTIONS 2022 : SYNTHÈSE DES AVIS ET CONTRIBUTIONS p. 9/29

- Avis de la Commission Climat : « Le climat, dans nos têtes et entre nos mains » p. 10
- Contribution de la Commission Territoire : « Rééquilibrer le territoire » p. 17
- Contribution de la Commission Santé et Innovation - Groupe Santé : « Développer la marchabilité pour une santé globale » p. 20
- Contribution de la Commission Santé et Innovation - Groupe Innovation : « Créer une démarche Innovation Éco-Écolo-Sociale » p. 22
- Contribution du Groupe Économie Circulaire : « Plus d'emplois, plus de liens, plus de mieux-vivre avec l'économie circulaire, un pari sur l'implication citoyenne » p. 24
- Contribution du Groupe La Métropole la nuit : « Vivre la nuit sur le territoire » p. 27

LES ACTIVITÉS EN 2022 p. 30/33

- Des dispositifs participatifs p. 30
- L'animation du débat public Auditions, forum citoyen, jeu, séminaires p. 30
- Des temps forts avec le public métropolitain p. 33
- Les CODEV se parlent et agissent p. 33

LES PERSPECTIVES 2023 p. 34/36

- Les actes participatifs du CODEV p. 34
- Les travaux des commissions du CODEV p. 35
- Les volontés du CODEV p. 35
- De l'intérêt et de l'importance de la participation et de l'engagement citoyen, par Séverine SAINT-MARTIN et Florence BRAU p. 36

LE CODEV : UNE INSTANCE DE CO-CONSTRUCTION, PARTICIPATIVE ET CONTRIBUTIVE

Laboratoire d'idées, le Conseil de Développement de Montpellier Méditerranée Métropole (CODEV) - instance de démocratie participative instaurée par la Loi Voynet de 1999 - *est une assemblée d'acteurs et de citoyens qui produit des avis et propositions sur les différentes évolutions sociales. Elle permet ainsi d'éclairer les politiques publiques de la Métropole de Montpellier.*

Avec pour mission de travailler sur les orientations et le devenir de la ***Métropole*** *aux horizons 2030 et 2050, le CODEV constitue une force de propositions auprès des élus, pour que* ***le bassin de vie de la Métropole de Montpellier*** *soit un territoire dynamique, protégé, solidaire et fort d'un développement qui respecte les terres et les hommes.*

Les missions

Les **4 missions** du Conseil de Développement :

- Contribuer à l'élaboration, au suivi, à l'évaluation et à la révision du projet de territoire.
- Émettre des avis sur les documents de prospective et de planification (PLUi, PDM, PCAET...).
- Contribuer à la conception et à l'évaluation de politiques locales de promotion du développement durable.
- Valoriser les initiatives et les projets sur le territoire (animer le débat public, partager et diffuser des connaissances).

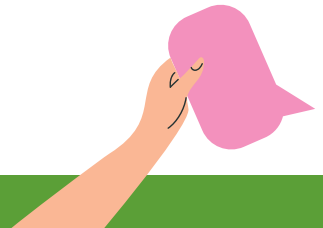

La gouvernance

Le Conseil de Développement est co-présidé par :

Pauline CHATIN
Gérante de la SCIC Vigne de Cocagne du Domaine de Mirabeau à Fabrègues

Christophe CARNIEL
Président Directeur Général et co-fondateur de la société VOGO (Sport Tech) à Montpellier

- **Accompagné** par deux élues référentes :

Séverine SAINT-MARTIN, Adjointe au Maire de Montpellier, déléguée au Renouveau Démocratique et à l'Innovation Sociale, Conseillère de Montpellier Méditerranée Métropole.

Florence BRAU, Vice-Présidente de Montpellier Méditerranée Métropole, déléguée à la Santé, à la Recherche et à l'Enseignement Supérieur, Maire de Prades-le-Lez.

- **Animé** par une équipe technique :

Catherine LANDEMAINE, Responsable du Conseil de Développement de la Métropole.

Jean MAILLET, Conseiller au Cabinet de la Métropole.

Les apprenti(e)s du Master Marketing, Innovation et Territoires (Université de Montpellier) et du Diplôme d'État d'Ingénierie Sociale (Faire ESS / IRTS Montpellier).

Les étudiant(e)s du Master PROJET (Aménagement et Prospective Territoriale - Université Paul Valéry Montpellier 3) et des formations Assistant de Service Social et Conseiller en Économie Sociale et Familiale (IRTS Montpellier).

- **Et le Bureau du CODEV**, constitué des 12 rapporteurs des commissions et groupes de travail du Conseil.

Le CODEV se compose de **110 membres** répartis en **3 collèges** :

- Le collège des habitants, qui sont issus des Conseils de quartier et du Conseil Montpelliérain de la Jeunesse de Montpellier et des 30 communes de la Métropole (**60%**).
- Le collège des innovateurs, avec des acteurs socio-économiques du territoire (**20%**).
- Le collège des institutionnels (**20%**).

En 2022, les membres ont organisé leurs travaux en :

- **3 commissions**
  CLIMAT
  TERRITOIRE
  SANTÉ et INNOVATION
- et **4 groupes de travail**
  SANTÉ - Marchabilité
  IEES - Innovation Éco-Écolo-Sociale
  ÉCONOMIE CIRCULAIRE
  LA MÉTROPOLE LA NUIT

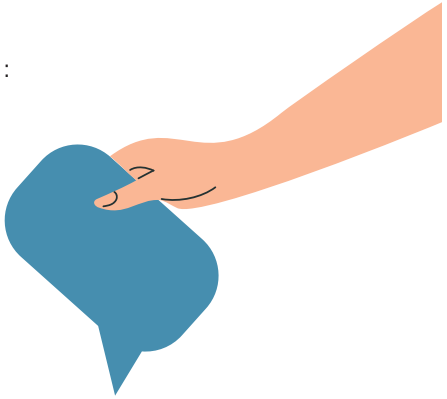

PRODUCTIONS 2022 : SYNTHÈSE DES AVIS ET CONTRIBUTIONS

EN 2022

10 AUTO-SAISINES
ont été produites et publiées dans le 1er livret de la collection *Lumières citoyennes*

6 AVIS ET CONTRIBUTIONS
ont été élaborés collectivement par 7 commissions et groupes de travail

SYNTHÈSE

Avis de la Commission Climat : « Le climat, dans nos têtes et entre nos mains »

Accélérer la transition énergétique

Réduire la consommation énergétique du territoire tout en luttant contre la précarité

Qu'est-ce que le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) ?

Montpellier Méditerranée Métropole a élaboré son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) pour mettre en place une politique d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

Comment susciter l'adhésion de l'ensemble des acteurs du territoire, et notamment de la population, au PCAET ? Stratégie poursuivie : valoriser l'effort collectif, la solidarité, s'appuyer sur l'exemplarité, informer et convaincre des effets positifs obtenus dans tous les champs du PCAET.

Contexte et enjeux

Avec une précarité des ménages supérieure à celle au niveau national, Montpellier Méditerranée Métropole accompagne les acteurs dans leur transition et accélère le déploiement des énergies renouvelables. L'électricité est le premier moyen de chauffage utilisé dans les logements.

Le développement du télétravail impacte l'évolution de la consommation d'énergie (chauffage, climatisation, sanitaire, bureautique...). Les vagues de chaleur de plus en plus longues font que les ménages s'équipent de climatiseurs.

Propositions

Développer les énergies renouvelables
- Favoriser l'émergence de projets solaires.
- Expérimenter l'autoconsommation collective.
- Développer les ombrières photovoltaïques sur les parkings.
- Remplacer les 7 500 chauffages au fioul par des énergies renouvelables d'ici 2030.

Informer et sensibiliser les citoyens
- Informer les habitants sur les dispositifs d'aide face à la précarité énergétique.
- Sensibiliser aux éco-gestes en proposant par exemple des ateliers sur le chauffage, la climatisation...

Accompagner les acteurs socio-économiques du territoire
- Définir des objectifs mesurables, temporels et atteignables.
- Élaborer des partenariats avec les établissements scolaires pour les sensibiliser.
- Référencer les entreprises résilientes et encourager les stages dans ces dernières.
- Accompagner les entreprises au changement sociétal.

Actions complémentaires
- Imposer l'extinction de la publicité lumineuse, des enseignes lumineuses et des panneaux publicitaires allumés la nuit au minimum entre 1h et 6h du matin.

Vers un territoire neutre en carbone

Mobilités, bâtiments, urbanisme…
Comment réduire les émissions de gaz à effet de serre ?

Contexte et enjeux

Le territoire présente une forte urbanisation, notamment en raison de l'accroissement démographique que connaît la Métropole de Montpellier (pression foncière).

Pour atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050, un des enjeux fondamentaux consiste à réduire les émissions de gaz à effet de serre en rénovant le bâti, tout en diminuant le taux de ménages en précarité énergétique.

Un second enjeu concerne la mobilité. Montpellier Méditerranée Métropole liste trois principaux leviers pour réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre :

- Favoriser les usages alternatifs à la « voiture-solo ».
- Aménager le territoire pour lutter contre l'étalement urbain, afin de rapprocher les lieux de vie des lieux d'activités.
- Remplacer les véhicules des particuliers par des véhicules plus performants énergétiquement.

Dans le cadre de sa stratégie pour une mobilité plus verte, la Métropole de Montpellier a remplacé des voies de circulations automobiles par des pistes cyclables dans le centre-ville, l'objectif étant d'inciter à la mobilité douce.

Propositions

Décarboner la mobilité

- Améliorer les itinéraires vélos et piétons (ombrage, esthétique, points pause avec un accès à l'eau potable…).
- Aider les publics fragiles dans le cadre de la mise en place de la ZFE (Zone à Faibles Émissions).

Rénover les bâtiments (habitat et tertiaire)

- Élaborer un programme de rénovation immédiate et prioritaire sur un bâtiment public ou social à titre d'exemple et communiquer sur sa réalisation et ses résultats.
- Mettre en œuvre un label propriétaire-bailleur écoresponsable.

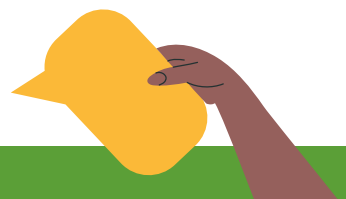

Rendre les opérations d'aménagement ou de renouvellement urbain neutres en carbone

- Promouvoir les bois d'œuvre et les matériaux biosourcés.
- Former les acheteurs publics et privés aux clauses permettant de garantir des projets intégrant des biomatériaux et matériaux biosourcés.
- Amorcer la mise en œuvre opérationnelle de deux projets de renaturation : une opération sur le site commercial du Fenouillet (Pérols) et une autre sur le secteur sud de la RN 113 (Le Crès).

Protéger la biodiversité

Rendre les citoyens acteurs de la transition écologique

Contexte et enjeux

La biodiversité est mise à mal par plusieurs phénomènes : hausse des températures, phénomènes météorologiques violents (sécheresse, inondation…) et accroissement démographique.

Pas toujours facile d'impliquer la population. Nous sommes plus sensibles au présent qu'au futur, faisons trop confiance au progrès technique, craignons d'agir seul, sommes parfois anxieux face à la complexité du discours scientifique…

Propositions

Construire un système alimentaire durable et équitable
- Encourager et faire connaître les potagers partagés.
- Développer l'information sur les circuits courts.
- Favoriser la création de fermes urbaines et évaluer leur impact sur les restaurations collectives et publiques.

Tendre vers un territoire zéro déchet
- Agir sur les comportements en matière de gaspillage alimentaire, de recyclage, de compostage, de valorisation des déchets.
- Encourager les bonnes pratiques de tri en récompensant par des bons d'achat et/ou des réductions dans les commerces volontaires et produits locaux.
- Proposer des visites virtuelles de centres de tri.

Informer et sensibiliser
- Impliquer les citoyens dans la création d'un atlas de la biodiversité de la Métropole.
- Initier des transformations dans les écoles : concertations, enrichissement végétal et travail collectif.
- Créer des « petits éléments remarquables » : mares, hôtels à insectes…
- Informer les nouveaux arrivants sur les gestes et comportements écoresponsables.

Élaborer une stratégie de communication incitative
- Créer un guichet unique sur une plateforme numérique.
- Attribuer un trophée annuel à toute création artistique contribuant à la prise de conscience du changement climatique.
- Créer une journée annuelle « Préparons notre avenir ! ».
- Développer une communication incitative discrète (type nudge).
- Communiquer auprès des enfants, des jeunes et des entreprises.
- Élaborer une charte citoyenne écoresponsable.
- Définir 5 paramètres clés comme indices de performance pour permettre aux citoyens de mieux comprendre et suivre l'évolution du PCAET.
- Évaluer le PCAET et communiquer sur ses avancées.
- Diffuser et déployer le serious game « 2 tonnes », atelier immersif pour imaginer et agir ensemble sur le climat.

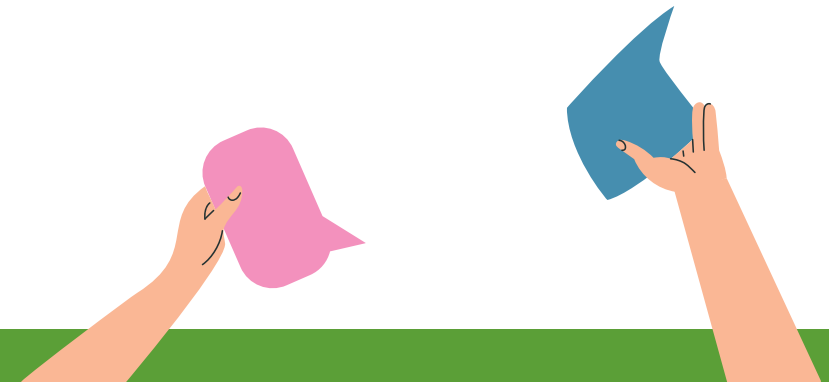

Préserver la ressource en eau

Quelle stratégie adopter face à la baisse des quantités d'eau disponible ?

Contexte et enjeux

La gestion de l'eau est un enjeu préoccupant en raison de la notion de stress hydrique (demande en eau supérieure à la quantité d'eau disponible). L'augmentation de la population conduit à une hausse des besoins en eau potable.

Montpellier Méditerranée Métropole est concerné par 4 bassins versants : le bassin versant du Lez, de la Mosson et des étangs palavasiens ; le bassin versant de l'étang de l'Or ; le bassin versant du Vidourle ; et le bassin versant de l'étang de Thau. Celui du Lez, qui couvre 80 % des besoins pour l'alimentation en eau potable, est déficitaire.

Le changement climatique a un double impact sur la question de l'eau : les ressources en eau diminuent en raison de précipitations concentrées sur de courtes périodes, tandis que les cultures ont des besoins plus conséquents en termes d'arrosage en raison de la sécheresse. Les épisodes de sécheresses vont augmenter. Le territoire est confronté à l'élévation du niveau de la mer et à la fragilité du trait de côte.

Propositions

Récupérer les eaux
- Créer des puits perdus pour récupérer l'eau.
- Favoriser le stockage et l'utilisation de l'eau de pluie.
- Développer un système de traitement des eaux usées à destination de l'agriculture et des espaces verts en remplacement de l'eau brute.
- Prioriser l'absorption maximale de l'eau de pluie en créant une multitude de petits et moyens dispositifs de pénétration des eaux du ruissellement et de pluie vers les nappes phréatiques.

Informer et sensibiliser
- Informer les habitants sur l'origine de l'eau potable et sur la désartificialisation des sols.
- Rendre visible et valoriser la présence de l'eau.
- Sensibiliser à des comportements économes en eau et à des pratiques visant à préserver la qualité de l'eau.

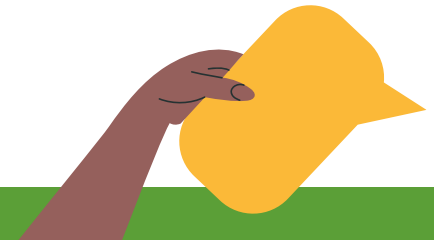

Autres actions

- Généraliser les fontaines et jeux d'eau dans les parcs publics.
- Préserver, restaurer et valoriser la trame bleue.
- Mener des travaux de continuité écologique des cours d'eau, notamment l'équipement des passes à anguilles sous les seuils du Lez et de la Mosson.
- Mettre en œuvre des projets de reconquête des lagunes côtières et leurs zones humides.
- Porter les études d'opportunité des opérations de reconquête inscrites aux contrats Grand cycle de l'eau 2022-2024 des bassins versants.

Contribution de la Commission Territoire : « Rééquilibrer le territoire »

Contribuer aux documents de planification du territoire

Contexte et enjeux

Pour améliorer les relations d'un territoire, il faut tenir compte des dimensions économiques (agriculture, commerce, industrie), résidentielles, culturelles, sportives, de santé, de recherche, d'éducation…
La Métropole de Montpellier a élaboré plusieurs documents de planification consacrés à l'équilibre du territoire : plan local d'urbanisme intercommunal, plan de mobilité, projet de territoire… Aujourd'hui, le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) est très centré sur la ville de Montpellier et doit davantage prendre en compte les communes alentour.

Le futur PLUi Climat doit rectifier ce déséquilibre.

Objectif

La Commission devra produire des avis sur les documents de planification pour lesquels le CODEV sera saisi : PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Climat), PDM (Plan des mobilités), Projet de Territoire…

Propositions

- Créer un système d'entraide et de cohésion entre les entreprises pour favoriser la solidarité en zones d'activités.
- Concevoir des lieux d'hybridation citoyenne (espaces alternatifs, coworking, tiers-lieux…) dans les communes de la Métropole pour favoriser la cohésion sociale.
- Redéfinir les usages des citoyens sur les « communs » (ressources partagées, gérées et maintenues collectivement par une communauté) du territoire pour faire face à la dégradation des ressources et aux enjeux climatiques mais aussi écologiques.
- Tendre vers un territoire numériquement responsable en co-construisant un rapport au numérique protecteur et respectueux de l'environnement.
- Réduire les inégalités entre la ville de Montpellier et les communes périurbaines en termes d'activités, de mobilités et de mixité.
- Participer au projet de territoire afin de définir une vision de développement partagée avec l'ensemble des acteurs de la Métropole. Le projet de territoire s'écrira en 2023 et 2024, mettant en œuvre un diagnostic et une concertation.
- Reconsidérer le plan local d'urbanisme intercommunal en créant des liens entre les communes pour rééquilibrer l'offre sur le territoire.

Impliquer les communes périurbaines

Recueillir les visions à long terme des élus

Contexte et enjeux

La commission Territoire a souhaité élaborer un guide d'entretien, composé de plusieurs thématiques, à destination des maires et directeurs généraux des services des communes de la Métropole.

Objectif

Recueillir les visions à long terme (2050) des communes pour alimenter les réflexions et contribuer au projet de territoire.
Les membres de la Commission entendent rencontrer différents maires.

Proposition du guide d'entretien et de ses thématiques

- **Gouvernance et rôle des habitants** : territoire de demain, enjeux stratégiques, attentes envers la Métropole, quelle gouvernance pour celle-ci...
- **Économie** : évolution des zones d'activités, place de l'économie sociale et solidaire, espaces dédiés au développement économique et aux services publics, place accordée à l'habitat participatif...
- **Organisation du territoire** : projets de développement, plan local d'urbanisme intercommunal, zones d'activités économiques, valorisation du patrimoine historique et naturel, entretien du territoire...
- **Équilibre du territoire** : valorisation du territoire, relations entre les communes, accroissement de la population et impact sur l'offre de services publics...
- **Environnement** : les dangers face au changement climatique, la mise en place d'un permis de végétalisation (permet à chacun de jardiner dans l'espace public), la désimperméabilisation des sols, l'opportunité d'aménagement tels que les captages et réserves d'eau de pluie...
- **Mobilités** : favoriser les mobilités douces, aides pour le covoiturage.
- **Tiers-lieux / innovation** : place donnée aux tiers-lieux et au coworking, création d'un tiers-lieu commun à 2 ou 3 communes, présence d'un site ou d'une friche pouvant servir d'équipement communautaire, place de l'innovation sur le territoire...
- **Rôle de l'élu** : les formations nécessaires pour les élus, l'évolution du statut d'élu, l'intégration du Plan Climat Air Énergie Territorial à l'horizon 2050 dans le délai d'un mandat, les engagements à prendre pour devenir une commune exemplaire...

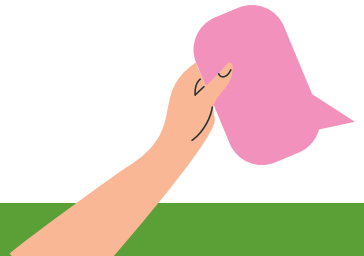

Contribution de la Commission Santé et Innovation - Groupe Santé : « Développer la marchabilité pour une santé globale »

Comment donner le goût de la marche ?

La marche à pied, acteur des transitions

Qu'est-ce que la marchabilité d'un territoire ?

Également appelée « potentiel piétonnier », la marchabilité se définit par la capacité d'un environnement à faciliter et sécuriser les déplacements à pied, qu'ils soient utilitaires de proximité, en complément de trajets ou en situation d'intermodalité. Au-delà d'une extension de la piétonnisation, la marchabilité comprend également les notions de plaisir et de satisfaction dans la déambulation, le loisir (randonnée, course), ou la réalisation d'actes essentiels du quotidien.

Contexte et enjeux

Marcher, c'est bon pour la santé. À l'heure de la lutte contre la pollution urbaine et le réchauffement climatique, du retour des mobilités douces et de l'importance du Bien-Vieillir, la Métropole de Montpellier a pour défi de retrouver un certain apaisement urbain. Pour cela, la commission propose de miser sur le développement de la marchabilité du territoire, au profit d'une santé durable et d'un bien-vivre au quotidien dans la ville.

Propositions

Réaménager les espaces existants pour assurer la sécurité de marche

- Établir un plan local de déplacement pour les piétons, avec une signalétique adaptée, en prenant compte de la marche « intuitive ».
- Utiliser les rues déclassées et les anciens espaces de stationnement pour piétonniser la ville.
- Mettre les voies peu utilisées en vitesse très lente pour les automobilistes.
- Dégager les espaces piétons des obstacles à la marche et sécuriser les croisements avec des axes de vitesse.
- Créer un réseau de navettes autonomes et des voies vertes pour faciliter la mobilité des personnes âgées, à mobilité réduite ou les familles, et relier facilement les faubourgs au centre-ville.

Réintroduire des éléments pour instaurer le plaisir de marcher

- Créer des endroits de pique-nique.
- Multiplier les parcours sportifs.
- Ouvrir des jardins partagés.
- Créer des parcs à animaux pour encourager les personnes âgées à adopter un animal de compagnie et sortir quotidiennement.

Réintroduire la marche dans l'intermodalité

- Mettre les stations de tramway et de bus à distance de marche.
- Rendre l'utilisation des transports en commun agréable et désirable.

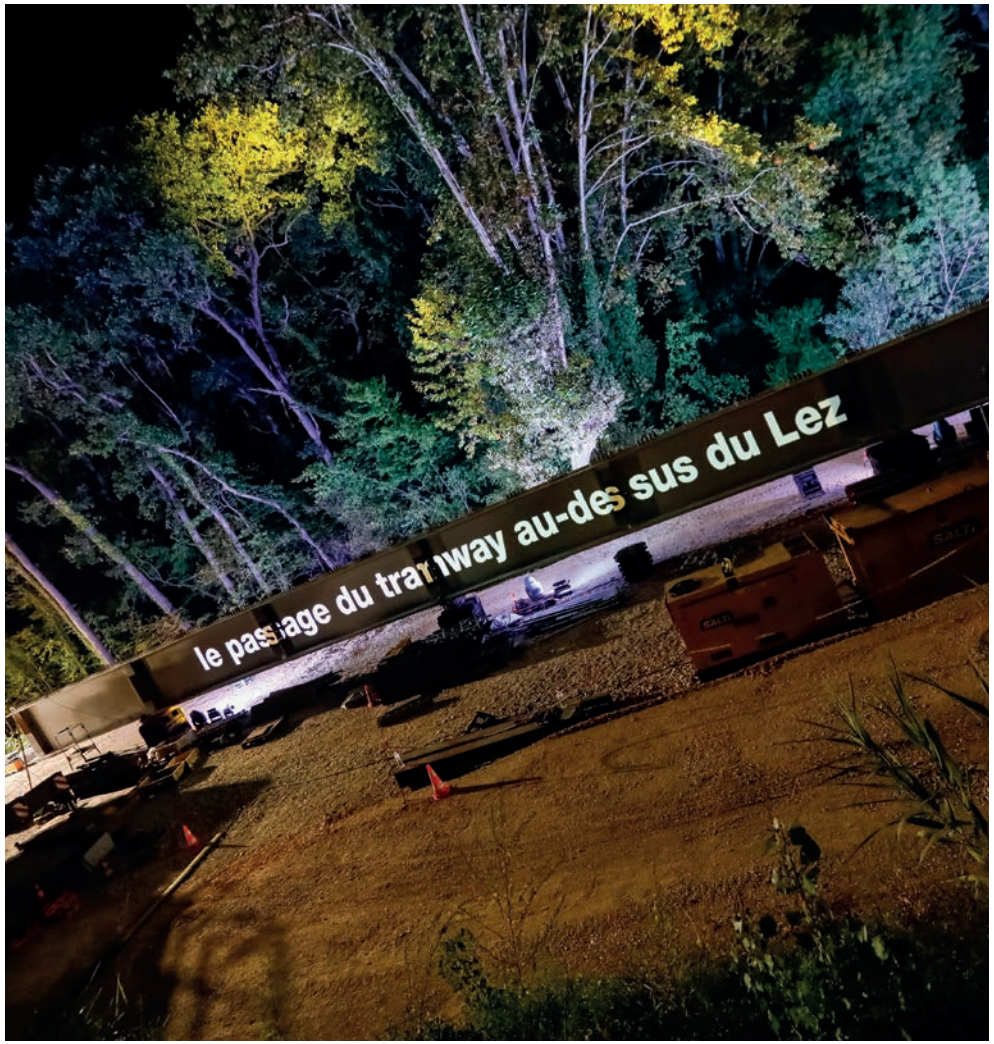

Contribution de la Commission Santé et Innovation - Groupe Innovation : « Créer une démarche Innovation Éco-Écolo-Sociale »

Étudier les projets à travers les dimensions économiques, écologiques et sociales

L'IEES, un guide pour les porteurs de projets

Qu'est-ce que l'Innovation Éco-Écolo-Sociale ?

L'Innovation Éco-Écolo-Sociale (IEES) est un guide et une cartographie visant à rassembler dans leur intégralité les dimensions économiques, écologiques et sociales dans les projets de création et de développement d'activités.

Contexte et enjeux

Tels des anneaux borroméens, les trois dimensions économique, écologique et sociale doivent être reliées entre elles, sans lien hiérarchique. C'est en se basant sur cette idée que le groupe Innovation de la commission Santé et Innovation souhaite intégrer systématiquement les trois dimensions dans la caractérisation d'un projet et son étude. Le groupe s'inspire également du domaine de la santé, qui utilise une grille pour identifier la nature du projet, les moyens mais également les impacts sur les plans économique, écologique, de la santé et du social.

Concrètement, la dimension économique concerne la création d'emplois, le seuil de rentabilité et de développement. La dimension écologique mesure l'impact du projet sur l'environnement. Enfin, la dimension sociale vise à améliorer la qualité de vie au travail et la notion d'inclusion notamment. Ainsi, l'IEES permet de vérifier l'intégration et la prise en compte de ces dimensions ou d'enrichir les projets en conception.

Propositions

Développer un processus d'analyse des projets à partir des besoins économiques énoncés par le porteur du projet pour :

- Avoir une réflexion ciblée sur l'impact environnemental.
- Développer des arguments sur les questions sociales comme l'emploi, la formation, l'insertion.
- Suivre les impacts sur les autres dimensions des projets qui ont déjà vécu.

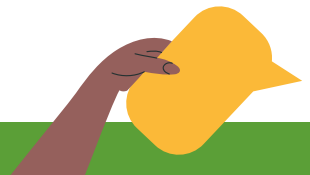

Sensibiliser les institutions, collectivités, politiques, associations et citoyens pour :

- Identifier les freins et leviers qui peuvent être mis en œuvre pour que chacun s'approprie cette méthodologie IEES.
- Instaurer une pédagogie citoyenne, indispensable au même titre que l'implication des élus.

Intégrer les éléments qui font progresser les autres dimensions :

- Création et maintien de l'emploi.
- Économie et mutualisation des ressources.
- Favorisation de la santé globale.
- Alimentation de la démarche culturelle et éducative.

Contribution du Groupe Économie Circulaire : « Plus d'emplois, plus de liens, plus de mieux-vivre avec l'économie circulaire, un pari sur l'implication citoyenne »

Rentrer dans un modèle d'économie circulaire

Inciter les citoyens à participer aux gestes du quotidien

Qu'est-ce que l'économie circulaire ?

L'économie circulaire consiste à limiter la consommation, le gaspillage des ressources et la production des déchets en produisant des biens et des services plus durables. Il est question d'inventer un monde plus inclusif, solidaire et désirable.

L'économie circulaire est fondée autour de 7 piliers : la gestion durable des ressources limitées, les 5 R (réduire, réutiliser, recycler, réemployer, réparer), l'écoconception, l'écologie industrielle et territoriale, l'économie de la fonctionnalité, la consommation responsable et l'allongement de la durée d'usage.

Contexte et enjeux

Le 28 juillet, l'humanité a déjà épuisé les ressources que la Terre génère en un an. Jeter plutôt que réparer. Face à cette habitude prise par la population, la Métropole de Montpellier a mis en place une politique « 0 déchet » forte, avec l'appui de dispositifs de réemploi, recyclage, création de ressourceries, recycleries…

Objectif

Quitter le modèle de l'économie linéaire (approvisionnement en ressources naturelles, production, distribution et consommation) pour tendre vers l'économie circulaire en intégrant la notion de gestion des déchets.

Propositions

Engager une campagne de communication grand public sur les 5 R en mettant en avant les bonnes pratiques sur chacun des thèmes.

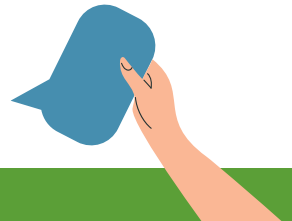

Promouvoir une politique active d'incitation :

- Inciter les habitants à participer aux actions du quotidien : compostage, réparation…
- Mettre en avant les actions des associations qui œuvrent pour l'économie circulaire.
- Élaborer une communication collective et partagée via les réseaux sociaux d'acteurs engagés sur le territoire (Mademoiselle Coccinelle, Les apprentis zéro déchet…).
- Créer une brigade (citoyens volontaires) des bons gestes de recyclage des déchets ménagers sur les lieux de stockage et de tri.
- Continuer la stratégie « OUI PUB », lancée le 1er mai, où les ménages signalent qu'ils acceptent de recevoir des publicités via un autocollant posé sur leur boîte aux lettres.

Aider à la création d'associations avec une formation ad-hoc ou une aide financière à l'investissement.

Renforcer la mise en réseau de l'ensemble des initiatives d'économie circulaire.

Inciter les initiatives économiques circulaires

Un modèle créateur d'emplois durables et non délocalisables

Contexte et enjeux

La production et la consommation liées à l'économie circulaire peuvent être génératrices d'emplois durables et non délocalisables. Avec le développement des vélos sur le territoire, une première initiative a été créée : Le Vieux Biclou (réparation des vélos électriques), suivi par la suite par les REPAIR Cafés.

Propositions

Revoir le Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER), qui fixe les objectifs de passation de marchés publics.

Inciter, aider et promouvoir la création et le développement d'initiatives :
- Définir un lieu permettant d'accueillir des initiatives dans chaque quartier : Maisons Pour Tous, déchetterie, tiers-lieux...
- Mettre à disposition 2 véhicules ateliers (réparation de vélos, réparation d'objets et outillage domestique) pour sillonner la Métropole.

Promouvoir les activités en lien avec les vélos :
- Collecter les vélos en mauvais état dans les déchetteries pour qu'ils soient réparés ou que des pièces en bon état soient récupérées.
- Former les bénévoles ou futurs professionnels dans le domaine de la réparation des vélos électriques.
- Recycler les batteries mais aussi récupérer les pneus et chambres à air.

Renforcer la création de dispositifs d'aide à l'implantation et au développement des projets économiques circulaires : inventer et promouvoir de nouveaux dispositifs d'acquisition foncière et/ou immobilière en les faisant tester par les collectivités.

Défricher des espaces pour implanter le projet Med Vallée, et faire de la Métropole un pôle mondial d'excellence en santé globale :
- Choisir des zones de construction en fonction des richesses naturelles.
- Intégrer une architecture bioclimatique (adapter le bâtiment à son environnement), améliorer l'efficacité énergétique, utiliser des matériaux biosourcés et gérer au mieux les déchets sur le chantier.
- Créer des liens entre les besoins en matériels scientifiques et les compétences des chercheurs.
- Étudier le maillage des modes de déplacement entre Med Vallée et les pôles existants au nord-ouest du territoire.
- Faire participer les habitants au projet avec des lieux d'information et de sensibilisation au concept de « santé globale ».

Contribution du Groupe La Métropole la nuit : « Vivre la nuit sur le territoire »

Tendre vers le vivre-ensemble en tenant compte des publics sensibles

Comment faire de la nuit un espace où tous les acteurs du territoire peuvent vivre-ensemble ?

Principe

Le CODEV a conduit une enquête auprès des habitants, associations et collectivités, afin d'établir une photographie de la nuit dans la Métropole.

Objectif

Mieux comprendre les enjeux et besoins des acteurs.

Contexte et enjeux

Les habitants ressentent la nécessité d'élaborer une politique de la nuit englobant les questions de solidarité, de cohésion sociale, de sécurité et de vivre-ensemble.
Il existe trois grandes typologies de publics sensibles la nuit : travailleurs du sexe (1 000 sur le territoire), livreurs (50 000) et sans domicile fixe (1 600 en 2020).

Propositions

Poursuivre l'enquête :
- Finaliser l'enquête avec des entretiens semi-directifs auprès des associations et des collectivités.
- Rencontrer des associations qui œuvrent la nuit pour leur soumettre le questionnaire.
- Élargir l'enquête aux Conseils de quartier de la Métropole.
- Mener un travail de terrain sur 2 ans auprès des acteurs pour construire des préconisations et recommandations.

Développer une politique publique de la nuit :
- Créer un Conseil de la nuit.
- Nommer un élu « Responsable de la nuit ».
- Réfléchir à la conception d'une charte de la nuit.
- Prendre contact avec les acteurs de la nuit dans d'autres collectivités similaires (adjoints à la nuit, rédacteurs de charte de la nuit...) afin d'échanger sur les bénéfices et les enjeux liés à ces politiques publiques de la nuit.

Structurer les travaux à mener :

- Faire agir les associations auprès des fragiles.
- Repenser les lieux de sorties, de culture et les services publics (hôpitaux, pompiers…) sous l'angle de la nuit.
- Prendre contact avec les travailleurs de nuit qui expérimentent la rue au quotidien.
- Établir un calendrier pour prévoir des points d'échanges collectifs permettant de réévaluer les travaux.

Actions complémentaires :

- Restituer les données lors de la Nuit de la Solidarité à Montpellier.
- Fédérer une réunion sur la prévention des risques la nuit, avec des élus et responsables de collectivités.
- Réaliser un état des lieux des actions et des politiques existantes sur la nuit.

Améliorer la qualité de vie nocturne des habitants de la Métropole

Insécurité, transports en commun, éclairage public, nuisances sonores… Quelle stratégie pour répondre aux attentes de la population ?

Contexte et enjeux

La nuit est souvent considérée comme un lieu de danger où les personnes ne se sentent pas en sécurité, notamment dans les transports en commun. De plus, ces derniers sont insuffisants la nuit : ils sont peu nombreux et s'arrêtent tôt. La politique volontariste de la Métropole en termes de transports en commun (gratuité) laisse pour l'instant de côté la nuit. Pourtant, il y a une réelle attente sur la qualité et la disponibilité de l'offre de transports en commun la nuit (entre 21h et 6h). Les sorties des habitants de la Métropole de Montpellier sont essentiellement liées aux activités de loisirs : aller dans un bar, se rendre chez ses proches, réaliser des activités culturelles…

Propositions

Lutter contre le sentiment d'insécurité :

- Développer l'application AppElles, dédiée aux femmes victimes de violence.
- Augmenter le nombre de policiers municipaux.

Repenser l'éclairage public :

- Mettre en œuvre une gestion durable et efficiente de l'éclairage public, notamment face aux enjeux d'approvisionnement, de transition énergétique et de santé (nuisance visuelle la nuit).
- Continuer de développer le Plan Lumière afin de lutter contre la pollution lumineuse.

Améliorer les transports en commun :

- Mettre en place un numéro « contact de nuit » à 4 chiffres dans les transports en commun.
- Créer un groupe de réflexion sur l'amélioration des transports en commun la nuit.
- Mettre en place une police des transports en 2023.

Développer les loisirs nocturnes :

- Organiser des balades « Montpellier by night ».
- Faire des nuits à thèmes : lecture, musées…

Continuer de penser aux personnes fragiles :

- Recenser le nombre de personnes SDF.
- Déployer 1 200 places d'hébergement d'urgence.

Développer la Nuit de la Solidarité pour lutter contre le mal-être des habitants (conditions de travail difficiles, sommeil, bruit…).

LES ACTIVITÉS EN 2022

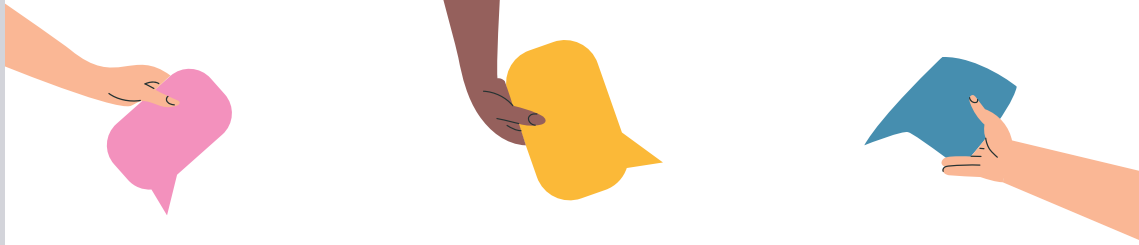

Des dispositifs participatifs

4 assemblées plénières mais aussi 72 réunions de commissions et groupes de travail ont animé l'année 2022 du Conseil de Développement de la Métropole.

Les assemblées plénières fixent les grandes orientations de travail et actent les avis et contributions produits par les membres.

Les réunions permettent aux membres de travailler ensemble dans un cadre organisé d'intelligence collective, de coopération et de respect de la parole de tous. L'équipe technique accompagne les travaux de tous les membres et commissions.

L'animation du débat public

Des auditions

16 auditions ont été réalisées durant l'année 2022 à destination de tous les membres du CODEV, groupes et commissions de travail dans les domaines de l'aménagement du territoire, de la marchabilité, de la santé, de l'éducation à l'environnement, de la biodiversité, du climat, de la solidarité et de l'économie circulaire.

Ces auditions ont été menées par des personnalités qualifiées extérieures, des élus des Conseils municipaux et métropolitains, des communes de la Métropole et par des responsables de services de la Métropole et des collectivités publiques du territoire.

Quelques-unes des auditions réalisées :

- ***3 février 2022 :*** Présentation du **PCAET** par Isabelle TOUZARD, Vice-présidente de Montpellier Méditerranée Métropole, Déléguée à la Transition écologique et solidaire, à la biodiversité, l'énergie, l'agroécologie et alimentaire, Maire de Murviel-lès-Montpellier, et Isabelle LE VANNIER, Directrice de la Mission Transition énergétique et écologique à la Métropole.
- ***09 mars 2022 :*** Présentation du **projet MED VALLÉE** par Josick PAOLI, Directrice de Mission et Christel CÉLIÉ, Directrice de mission déléguée.
- ***05 mai 2022 :*** Audition du **Vieux Biclou**, par Maud LE HAY.
- ***16 mai 2022 :*** Présentation du **SPASER** par Catherine RIBOT, Conseillère de Montpellier Méditerranée Métropole, Déléguée à l'Éco-responsabilité des procédures publiques, Conseillère municipale de Montpellier.
- ***18 mai 2022 :*** Intervention de Bruno FRANC, Directeur du CPIE (Centre Permanent d'Initiatives à l'Environnement) et de l'**APIEU** (Atelier Permanent d'Initiation à l'Environnement Urbain) sur **l'éducation à l'environnement**.
- ***23 mai 2022 :*** **Présentation de la démarche « Villes amies des aînés »** par Alexia LÉON, Chargée de mission Bien-Vieillir à la ville de Montpellier.
- ***15 juin 2022 :*** **Présentation de l'Atlas de la biodiversité de la Commune de Grabels** par Jean-Luc MARTIN, Directeur de l'Office National des Forêts retraité, Conseiller municipal spécial à la transition écologique.
- ***23 juin 2022 :*** Audition de Nicolas DUBOURG, Directeur artistique de la Candidature Montpellier **Capitale Européenne de la Culture 2028**.
- ***29 juin 2022 :*** **Présentation du Contrat Local de Santé** par Élodie BRUN-MANDON, Conseillère municipale, Déléguée à la Santé, la prévention et la lutte contre les addictions.
- ***11 juillet 2022 :*** Audition **Contractualisation et partenariats du territoire**, par Nathalie PROUHÈZE, Directrice de la Mission Contractualisation et Partenariats à la Métropole.
- ***26 juillet 2022 :*** **Présentation du Repair Café** par Rafigue BENMRAD, bénévole et Responsable d'unité à la Métropole.
- ***23 septembre 2022 :*** Présentation de la **Mission Mosson Cévennes** par l'équipe de l'Espace Gisèle Halimi à Montpellier et dirigée par Emmanuel GUILLERMO.
- ***30 novembre 2022 :*** Présentation des missions de **l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat** (ALEC) par Marjorie SALAÜN ROVIRA, sa Directrice.

Un forum citoyen

En partenariat avec la Région Occitanie et à l'occasion du Printemps citoyen, le CODEV a proposé :

- ***Le 14 mai 2022,*** un forum intitulé ***Imaginons la Métropole 2050*** animé par Damien VIEILLEVIGNE, Architecte et Urbaniste.

- ***Le 22 juin 2022,*** dans le cadre de la 5ème plénière du CODEV, **le 2ème temps de ce forum** a été animé par Michel PIEYRE, Directeur de la Mission développement durable et prospective au Conseil Départemental de l'Hérault.

Un jeu

En partenariat avec le **Conseil de Développement de Toulouse Métropole**, le CODEV a organisé :

- ***Les 20 et 21 mai 2022 à l'Hôtel de Métropole :*** 2 séances du **Serious Game « 2 Tonnes »**. L'atelier « 2 Tonnes » propose aux participants d'explorer le futur en équipe et d'essayer de limiter le changement climatique.

Des séminaires

En partenariat avec **l'Université Paul Valéry Montpellier 3 - UFR de Géographie** et en continuité des deux séminaires organisés en 2021 sur l'attractivité économique et sur les mobilités, Philippe RENAUD, Directeur de la Mission Relations aux territoires à la Métropole et Alexandre BRUN, Maître de conférences et responsable du Master PROJET, ont proposé :

- ***Le 16 novembre 2022 à l'Hôtel de Ville de Montpellier :*** un nouveau séminaire intitulé ***La Métropole en transition, planification et gouvernance***.

Des temps forts avec le public métropolitain

- ***Le 13 juin 2022 :*** **Conférence « Comment répondre à l'urgence climatique sur notre territoire ? De l'alerte à l'action »** animée par Lionel SCOTTO D'APOLLONIA, Sociologue des sciences, à l'Auditorium du musée Fabre à Montpellier.

- ***Le 10 décembre 2022 :*** **Conférence/Dialogue sur l'Engagement citoyen**, avec **Dominique BOURG**, Philosophe du Climat et **Marie-Christine BLANDIN**, Auteure de la loi sur la protection des lanceurs d'alerte, et Exposition/Découverte des réalisations du Conseil de Développement de Montpellier Méditerranée Métropole.

Les CODEV se parlent et agissent

Le territoire administratif de la Métropole est composé de 31 communes dans un découpage qui va rester figé pendant encore de nombreuses années.
Ce découpage est issu de différents arbitrages politiques qui ont peu de cohérence avec l'aménagement et le développement durable.

Cela nous amène tout naturellement à regarder autour de nous car nos problématiques de mobilité, de logement, d'alimentation, d'emploi... sont aussi celles des habitants des territoires qui nous entourent. Nous sommes en interactions constantes avec eux.

Dans ce contexte, nous nous sommes rapprochés des **CODEV qui jouxtent la Métropole** pour échanger sur les sujets que nous traitons et envisager comment produire des réflexions à l'échelle de l'aire urbaine de Montpellier, qui va d'Agde à Lunel, de la Vallée de Hérault au Grand Pic Saint-Loup.

Un réseau se constitue au fil de nos échanges et il contribuera à apporter une parole citoyenne dans les travaux des collectivités. **Des contrats de réciprocité** sont mis en place pour organiser les coopérations sur tous les sujets de la vie quotidienne, mais également sur les investissements à envisager pour l'avenir.

C'est l'occasion d'échanger sur le fond des dossiers mais également sur les manières de faire pour associer les habitants/citoyens à la préparation, puis à la conduite de politiques publiques locales. Ce réseau autour de Montpellier s'inscrit également dans une **Coordination régionale des Conseils de Développement**, ainsi que dans le réseau **national** (Coordination Nationale des Conseils de Développement - CNCD) qui a fêté ses 10 ans cette année.

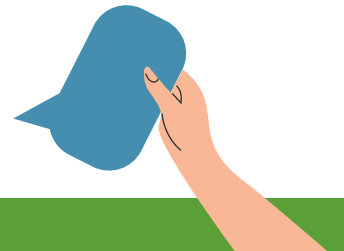

LES PERSPECTIVES 2023

***En août 2022**, le Président de Montpellier Méditerranée Métropole demande au CODEV de **mener des travaux et de produire des contributions sur plusieurs sujets, dont l'engagement, la culture, les économies du territoire**.*

Les actes participatifs du CODEV

- **Territoire :** Participer à la gouvernance des contrats de réciprocité sur la base des travaux des commissions du CODEV.
- **Culture :** Accompagner la candidature au label de Capitale Européenne de la Culture 2028 pour Montpellier/Sète et promouvoir une politique de médiation culturelle sur le territoire métropolitain.
- **Occitanie :** Construire une Université d'été avec le CODEV de Toulouse sur la thématique du citoyen face aux transformations du territoire.
- **Engagement citoyen :** Inventer de nouvelles formes d'engagement citoyen pour favoriser les sociabilités, la cohésion sociale, la démocratie participative.
- **Les économies du territoire :** Travailler sur les marqueurs économiques, les leviers de croissance et leur adaptation face aux transformations du territoire, en valorisant la formation, l'insertion et l'emploi. Quelle identité économique du territoire ?

Les travaux des commissions du CODEV

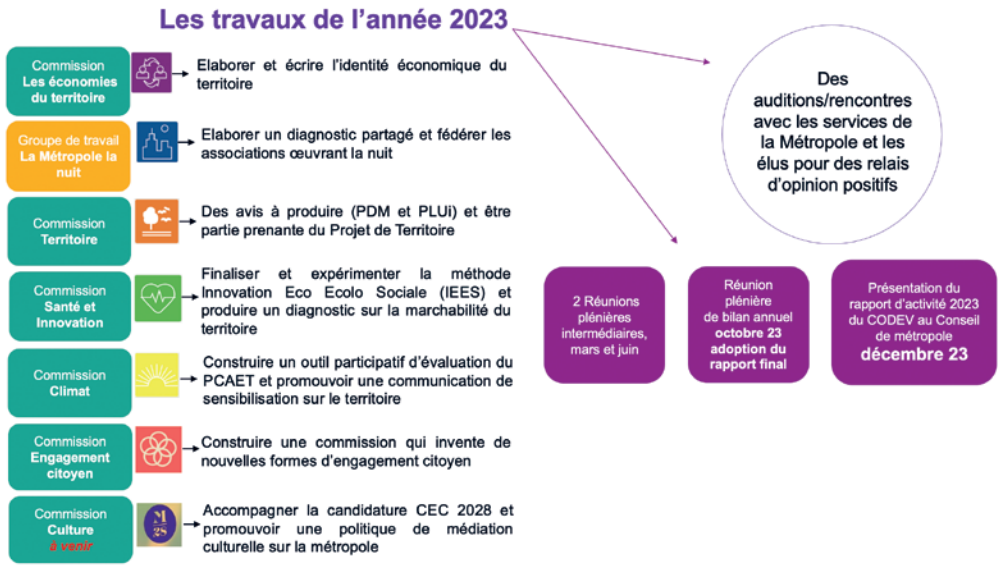

Les volontés du CODEV

- **Ouvrir** le CODEV à une diversité de citoyens et d'acteurs socio-économiques (renouvellement des membres fin 2023).
- **Installer** le CODEV dans le paysage institutionnel et dans le public « habitants » de la Métropole.
- **Informer** les habitants sur les enjeux du territoire.
- **Faire connaître** au plus grand nombre les travaux du CODEV.
- **Faire reconnaître** les propositions du CODEV par les élus.
- **Contribuer à la valorisation** des (grands) projets de la Métropole par des actions citoyennes.

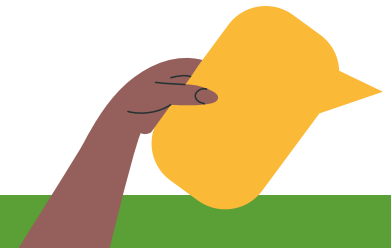

De l'intérêt et de l'importance de la participation et de l'engagement citoyen

Réunissant habitantes et habitants des différentes communes de la Métropole, acteurs socio-économiques et institutionnels, le Conseil de développement est un espace de réflexion, d'échanges, de propositions pour penser ensemble les enjeux et l'avenir de notre territoire.

Les parcours multiples, les expériences et expertises variées des membres permettent de croiser les regards, d'apprendre les uns des autres, de se projeter ensemble dans un avenir en commun.

Leurs premiers travaux témoignent de leur engagement et de l'intelligence collective produite au sein de cette instance citoyenne.

Une dynamique conduite avec détermination par Pauline CHATIN et Christophe CARNIEL qui assurent la co-présidence du CODEV ; nous les en remercions ici très chaleureusement.

Un exercice indispensable à l'heure où les enjeux climatiques, environnementaux et sociaux nous imposent d'agir sur tous les leviers pour construire un territoire écologique, démocratique et solidaire.

Nous serons aux côtés des membres du CODEV pour faire en sorte qu'ils disposent des informations nécessaires et des moyens utiles pour prendre toute leur part dans cette ambition.

Florence BRAU
Maire de Prades-le-Lez,
Vice-Présidente de Montpellier Méditerranée Métropole

Séverine SAINT MARTIN
Adjointe au Maire de Montpellier,
Conseillère communautaire

Un grand merci aux membres du Conseil de Développement de la Métropole, qui se sont investis dans les groupes et commissions de travail. Leurs expériences de vie ont été précieuses et partagées pour le bien commun.

C'est à partir de celles-ci que se sont développés, d'abord, les auto-saisines, puis les avis et propositions contenus dans ce livret.
Nos remerciements vont également aux élus et équipes de la Métropole et de la Ville qui ont répondu à nos sollicitations. Nous adressons toute notre reconnaissance au Pôle Relations aux Usagers, aux Habitants et Engagement Citoyen pour son soutien et son agilité à faciliter le fonctionnement du CODEV, ainsi qu'aux étudiants et apprentis qui interviennent régulièrement dans les activités du CODEV.

Enfin, notre travail ne serait pas sans l'engagement et la confiance que nous témoignent les Co-présidents ; qu'ils soient ici chaleureusement remerciés.

Le CODEV est, avec d'autres instances, l'expression de valeurs et d'une politique publique forte : la participation citoyenne, auxquelles nous sommes particulièrement attachés. Aussi, nous co-animons ce Conseil avec détermination et plaisir, en préservant un cadre de travail coopératif dont nous sommes les garants, pour des échanges sincères entre tous les acteurs du territoire de la Métropole et au-delà, avec les acteurs du bassin de vie montpelliérain.

Catherine LANDEMAINE, Jean MAILLET, *co-animateurs*

NOTES

NOTES

CO dév

conseil de développement
Montpellier Mediterranée Métropole

Lumières citoyennes

« La pensée du Siècle des Lumières se développe autour de deux thèmes majeurs : le retour à la nature, la recherche du bonheur. »

larousse.fr/encyclopedie

POUR EN SAVOIR PLUS :
• conseils-de-developpement.fr
• participer.montpellier.fr
• conseil.developpement@montpellier3m.fr

CODEV DE MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE
Hôtel de Métropole
50, place Zeus – CS 39556
34961 MONTPELLIER cedex 2
Tel. 04 67 15 49 17 / 06 46 09 53 51

participer.montpellier.fr

Montpellier Méditerranée Métropole

Les Dossiers - Montpellier Méditerranée Métropole - Direction de la communication - Ne pas jeter sur la voie publique - Crédits photos : © CODEV Montpellier Méditerranée Métropole - 01/2023
Imprimé sur papier recyclé